

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2015

L'an deux mille quinze, le onze juin à vingt heures trente le Conseil Municipal de COUHE (Vienne) , appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la Communauté de Communes de La Région de Couhé, 8, Rue Hemmoor, à Couhé, sous la Présidence de Monsieur BÉGUIER, Maire.

Étaient présents : M. BÉGUIER- Mme LEGRAND- MM. DIEHL – HAIRAUT- Mme MARSAULT – M. RENGEARD – Mmes POUVREAU -DA SILVA- GROSDENIER- JOUBERT - KOLBACH – CHEDOZEAU- MM. SICAULT – PUAUD –ARNAULT- PARADOT – M.BEAU.

Étaient représentés : M.DUFOUR par Mme JOUBERT

Était excusée : Mme COUTURIER.

Secrétaire de séance : Mme GROSDENIER.

Monsieur Le Maire donne lecture du message de Madame COUTURIER qui s'interroge sur l'intérêt de faire déplacer des conseillers municipaux, dont la plupart sont bénévoles, pour un ordre du jour constitué de questions très mineures.

Monsieur Le Maire estime que l'ordre du jour n'est pas mineur puisque un des points concerne les salariés et l'autre point porte sur un investissement d'environ 33 000€. Il précise que tous les conseillers sont bénévoles même si certains perçoivent une indemnité. De plus, les dates des conseils municipaux sont donnés depuis très longtemps et nombreux sont ceux qui ont également des obligations professionnelles.

Le compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 21 mai est adopté à l'unanimité.

N°2015.06.11/01

PRESENTATION DU DOCUMENT UNIQUE PAR MME POMPILIUS, CONSEILLER PREVENTION A LA CCRC ET ADOPTION DU DOCUMENT UNIQUE

Madame POMPILIUS précise que le document unique des risques professionnels de la commune de Couhé est un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de la collectivité. Ce document a été établi en collaboration avec Jérôme NAUD, assistant de prévention de la commune de Couhé.

Monsieur Le Maire rappelle :

- le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;
- le décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs ;
- que la mise en place du DUEvRP (Document Unique d'Évaluation des Risques professionnels) est une obligation pour les collectivités ;
- la décision du conseil communautaire d'initier cette démarche au niveau communautaire (pour les collectivités et établissements du territoire de la CCRC) ;
- que le document a été réalisé par un agent de la CCRC, conseiller de prévention et par l'assistant de prévention de la commune ;
- que la démarche a permis de rechercher et la mise à jour et l'identification de dysfonctionnements puis la mise en place d'actions de prévention.

Monsieur Le Maire ajoute :

- que le document unique (ou son absence) engage sa responsabilité et celle du conseil municipal ;

- que ce document doit faire l'objet d'un suivi annuel ;
- que le comité de pilotage a validé ce document et le plan d'actions.

Monsieur Le Maire précise également que le CT (Comité Technique) et le CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) ont donné un avis favorable et validé le document tel que présenté.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, par 16 voix pour et 2 abstentions :

- valide le Document Unique des Risques Professionnels ;
- valide le plan de prévention qui en découle ;
- autorise la mise en place du programme d'actions correctives validé par le comité de pilotage, par le CT et le CHSCT ;
- charge le Maire du suivi annuel.

**N°2015.06.11/02
AMENAGEMENT DE LA COUR DE L'ECOLE PRIMAIRE**

Monsieur PUAUD, conseiller délégué aux infrastructures scolaires, explique au conseil municipal que conformément à ce qui a été prévu au budget la cour de l'école primaire va être aménagée. L'aménagement arrêté par la commission des affaires scolaires, les instituteurs et l'association de parents d'élèves est le suivant :

- travaux d'enrobé avec suppression de certains arbres
- acquisition et pose de jeux thermo collés, d'un espace pour jouer au foot et un espace pour jouer au basket
- acquisition et pose de jardinières et de bancs

Une consultation a été menée pour les travaux d'enrobé auprès des entreprises suivantes :

- Barré
- Arlaud-Irribaren
- Colas
- SIMER
- Eurovia

Le SIMER n'a pas répondu à la consultation car ils ne sont pas en mesure de réaliser les travaux comme demandé.

Eurovia n'a pas répondu à la consultation.

Les critères de sélection des offres sont les suivants :

- Mémoire justificatif 30 points
- Délais 30 points
- Prix 40 points

L'analyse des offres au vu de ces critères est le suivant :

N°ordre	Candidat	Note totale /100
1	BARRE	88,46
2	ARLAUD-IRRIBAREN	30
3	COLAS	100

Au vu du classement il est proposé de retenir l'entreprise COLAS pour 27 205,40€ H.T soit 32 646,48€ TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Retient l'entreprise COLAS pour 27 205,40€ H.T
- Autorise Le maire à signer les documents à intervenir

N°2015.06.11/03

SUBVENTION SORTIES PEDAGOGIQUES ECOLE JEANNE D'ARC

L'école Jeanne d'Arc a déposé une demande de subvention pour les sorties scolaires en 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention à l'Ecole Jeanne d'Arc de 28€ par élève domicilié sur la commune de Couhé et scolarisé à l'Ecole Jeanne d'Arc pour les sorties pédagogiques (44 enfants sont concernés).

N°2015.06.11/04

VENTE DVD DU FILM REALISE SUR COUHE

Un film sur Couhé a été réalisé pour mettre sur le site internet de Couhé. Il est proposé de mettre en vente le DVD et pour cela le conseil municipal doit fixer un prix de vente du DVD.

Une régie de recettes sera créée et un régisseur sera nommé.

Le conseil municipal, par 16 voix pour et 2 abstentions, décide de fixer le prix de vente du CD à 10€.

Madame JOUBERT explique qu'elle s'est abstenue non pas sur le principe de vendre les DVD mais sur le montant.

N°2015.06.11/05

PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA COURSE DU 14 JUILLET

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de participer financièrement à la course cycliste du 14 juillet à hauteur de 400€
- Autorise Monsieur Le Maire à régler la facture correspondant à l'UVCC

N°2015.06.11/06

APPEL AU MECENAT POPULAIRE POUR ORADOUR SUR GLANE

Monsieur Le Maire rappelle que les membres du conseil municipal ont été destinataires de l'appel au mécénat populaire pour Oradour sur Glane. Les fonds serviront à rénover la nouvelle église.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite à cet appel.

QUESTIONS DIVERSES

Décisions prises en vertu de la délibération n°2014,04,10/02 portant délégations du conseil municipal au Maire et notamment en ce qui concerne la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés dont le montant est inférieur à 25 000€ H.T

- N°7/2015 du 5/05/2015 de confier à l'entreprise Aménagement Maison Services de Poitiers la confection et la pose d'une enseigne pour l'espace média pour 3 8028,00€ H.T soit 4 578,29€ TTC
- N°8/2015 de confier à l'entreprise Proust de Couhé la modification de la baie informatique de l'école Primaire Jacques Lafond pour 1 140€ H.T soit 1 368€ TTC
- N°10/2015 de confier à A2MO de Chinon une mission d'étude de faisabilité concernant la rénovation de l'école maternelle pour 7 900€ H.T soit 9 480,00€ TTC

Décisions prises en vertu de la délibération n°2014,04,10/02 portant délégations du conseil municipal au Maire et notamment en ce qui concerne la réalisation de lignes de trésorerie d'un montant maximum de 150 000€

- N°9/2015 de contracter auprès du crédit agricole une ligne de trésorerie de 100 000€ selon les conditions suivantes

QUESTIONS DES CONSEILLERS

M.PUAUD : On ne voit plus le passage piéton de la Rue du Porteau Rouge.

R : On va étudier pour faire des travaux, la voie ne peut pas rester en l'état.

M.DIEHL : Le panneau de l'espace média est posé. Une inauguration aura lieu en septembre avec vente du DVD du film réalisé sur Couhé.

Mme CHEDOZEAU : s'interroge sur l'état des trottoirs avenue de Bordeaux après les travaux d'enfouissement des réseaux électriques.

R : L'entreprise les remettra en état mais il faudra peut-être envisager de faire des travaux sur 2016.

M.HAIRAULT : L'avenue de la Gare sera fermée en juillet pour enfouir les réseaux électriques.

Mme BOUCHET : La bouche d'évacuation des eaux pluviales sise devant le 15, Avenue de Paris est bouchée.

R : Il va être demandé le passage de l'hydrocureur du syndicat des eaux de Vienne-Siveer.

M.DIEHL : La gazette sera bouclée en milieu de semaine prochaine. Il y a un concert le 20 juin sous les Halles dans le cadre de la fête de la musique. Une partie du Centre Bourg sera fermée à la circulation à cette occasion.

M.ARNAULT : Lors des réunions de quartier, il a été évoqué le problème de stationnement pendant les matches de foot. Certaines personnes se stationnent dans la Rue du stade ce qui est gênant.

M.HAIRAULT : Le 13 juin aura lieu la journée nationale des sapeurs –pompiers. Il y aura une animation toute la journée et un vin d'honneur clôturera la journée.

M.DIEHL : Il y aura également ce jour-là une exposition sous les Halles dont le vernissage aura lieu à 12h.

Le marché du dimanche 14 juin aura lieu rue du marché en raison du vide grenier de l'UCIAL.

M.BEGUIER : Marché producteur de pays : ce dossier a été évoqué lors d'une réunion du syndicat mixte du pays civraisien. Le financement est porté par le pays civraisien. La commune doit prendre à sa charge l'achat des consommables.